

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
d'Altkirch

Nombre des Conseillers élus
en fonction :
19
Conseillers présents
16

COMMUNE D'ILLFURTH

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

DCM 2025.07.07- 51

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 068-216801522-20250707-DCM202551-DE



Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire d'Illfurth

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoît GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND**, - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Véronique GEHIN, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER.**

Etaient absents excusés et ont donné procuration :

- Monsieur **Jean WEISENHORN** à Monsieur **Olivier BELLOUIN**
- Monsieur **Pierre Paul KIENTZ** à Monsieur **Christian SUTTER**
- Madame **Régine DOLLÉ** à Madame **Emilie ERISMANN**

Madame **Danielle BUHLER** a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : LOT 18 – AVENANT N° 2 – THIERRY MULLER – TERRASSEMENTS – AMENAGEMENTS EXTERIEURS:

Il s'agit d'une plus value pour la dépose du muret béton ainsi que l'aménagement du côté préau, la pose de bordures et potelets pour la finition de la tranche 1.

Montant de l'avenant : + 12 610,20€HT, soit + 15 132,24€TTC.

Soit + 3% de plus-value sur le montant initial du marché.

Nouveau montant du marché public :

	H.T	TTC	Plus value par rapport au montant initial
Montant initial du marché public	419 868,40	503 842,08	
Avenant n° 1	+ 2 751,20	+ 3 301,44	+0,66%
Avenant n° 2	+ 12 610,20	+ 15 132,24	+ 3%
TOTAL	435 229,80	522 275,76	+ 3,66%

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°2 pour le LOT 18 – TERRASSEMENTS – AMENAGEMENTS EXTERIEURS,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°2 pour le LOT 18 – TERRASSEMENTS – AMENAGEMENTS EXTERIEURS,

DE CHARGER Monsieur le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution du présent avenant.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 pour le LOT 18 – TERRASSEMENTS – AMENAGEMENTS EXTERIEURS,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°2 pour le LOT 18 – TERRASSEMENTS – AMENAGEMENTS EXTERIEURS,

CHARGE Monsieur le Maire, de toutes les démarches utiles à l'exécution du présent avenant.

ILLFURTH, le 8 juillet 2025

Christian SUTTER
Maire d'ILLFURTH

Danielle BUHLER
Adjointe au Maire